

**Compte-rendu de l'observatoire DT-DICT**  
**Jeudi 31 janvier 2019**  
**Locaux de la FRTP Nouvelle-Aquitaine Délégation Limoges**

**Présents :** Pierre DELHOUME – SOPCZ ; Karen BUISSON – GRDF ; Benoit FLEURY – Agglomération de Limoges ; Kelly MARX – GRT Gaz ; Pierre REY – RTE ; Robert STERNA – DREAL ; Bruno SOUCHAL – SRER ; Marina MONTEIL – AXIONE ; Michel LONGEQUEUE – ORANGE ; José HERNANDEZ – la DIEGE ; Sandrine FRUGIER FFB87 ; David GIBBE – ENEDIS ; David PATEYRON – ENEDIS ; Bernard CASSAGNE - CARSAT

**Excusés :** Jacques RAMADE – SMA BTP ; Alexandre ALMEIDA – SOCALEC ; Jean-Marc POUZAUD - COLAS ; Nicolas BERNARD – Agglomération du Grand Guéret ; Marina MONTEIL ;

**Absents :** CD 87 ; Julien DELAYE – HALARY TP ; Laurent MAINGUET – ENEDIS ;

**Secrétariat :** Marianne VIOLET

L'observatoire s'est réuni sous la présidence de Bruno SOUCHAL.

Bruno SOUCHAL remercie l'ensemble des membres de l'observatoire d'être présents et particulièrement Mme FRUGIER de la FFB 87, car il est aussi important de pouvoir sensibiliser l'ensemble des acteurs des TP mais aussi ceux du Bâtiment sur cette réglementation DT DICT. Souhaitons également que la présence de ces deux branches d'activités aidera l'observatoire à sensibiliser les maîtres d'œuvre.

**- Rappel de la réglementation et les évolutions / Observatoire National DT-DICT**

Bruno SOUCHAL et l'ensemble de membres de l'observatoire ont parcouru le support de présentation portant sur les « évolutions de la réglementation anti-endommagement des réseaux » rédigé par le ministère de la transition écologique et solidaire.

Les points réglementaires étaient les suivants : (cf. support de présentation)

- Contexte
- Evolutions pour les exploitants
- Evolutions pour les exécutants de travaux
- Evolution pour les entreprises certifiées en détection et géo référencement
- Evolution Guichet unique

Quelques points durant cette lecture ont été soulevés :

Notamment par Monsieur Bernard CASSAGNE qui précise qu'à ce jour les CACES dispensés par les centres de formation n'intègrent pas l'AIPR et qu'il est donc nécessaire de renouveler les CACES et de prévoir la formation à l'AIPR d'une façon distincte.

Et qu'il est important d'appuyer sur les obligations et responsabilités des maîtres d'ouvrage concernant le repérage des réseaux et leur recensement.

La lecture des points importants est poursuivie par Bruno SOUCHAL.

Une meilleure définition du rôle de chacun permet, de toute évidence, une réduction des dommages. Quelques ajustements réglementaires ont été néanmoins nécessaires depuis la création de la réglementation en 2012.

**Les derniers en date :**

- 1 décret du conseil d'état modifiant la partie réglementaire du code de l'environnement : décret du 22 octobre 2018 => modifie et précise le décret de 2012.
- 1 arrêté modifiant 6 arrêtés d'application : arrêté du 26 octobre 2018 => vient préciser, dans les différents fascicules, des points certains.

Trois guides d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux viennent faciliter la mise en œuvre de cette réglementation, ces derniers ont été mis à jour en 2018/2019.

- Fascicule 1 : Dispositions générales version 1

- Fascicule 2 : Guide technique version 3

Précision => [Fascicule 2 : Guide technique des travaux](#) V3 en vigueur au 1er janvier 2019 (document succédant à la version 2 du Guide technique de décembre 2016, qui est abrogée)

- Fascicule 3 : formulaire et autres documents pratiques version 1

Aussi, durant cette présentation, Pierre DELHOUME a soulevé un point portant sur le marquage/piquetage.

« Il devient donc de plus en plus difficile de détecter certains réseaux et leur performance est moindre. A ce jour, il existe toute une gamme de matériel et que celui-ci n'est pas toujours à la hauteur de l'attendu. »

Plusieurs questions se posent donc :

- Comment doter 10 personnes au sein d'une entreprise avec des détecteurs performants et à des coûts accessibles ?
- Y-a-t-il de nouvelles techniques et/ou du matériel plus performant ?
- Une formation des équipes à ces outils est-elle nécessaire ?

Monsieur DELHOUME suggère donc d'établir une liste de matériels agréés par les différents concessionnaires de réseaux.

Monsieur CASSAGNE rajoute à cette suggestion que certains matériels peuvent être financés par la CARSAT, et donc porte un intérêt particulier à connaître la liste de ces équipements agréés.

➤ **L'ensemble des concessionnaires pourrait peut-être communiquer une liste de matériels agréés, accompagnée d'un cahier des charges ?**

En reprenant la lecture de ce support, concernant l'Annexe 6 : quelques points de précisions ont été apportés par Monsieur FLEURY : tous les dossiers supérieurs à 50m<sup>2</sup> de long doivent faire l'objet d'investigations complémentaires (classe A).

Puis un échange concernant le PCRS a eu lieu entre les membres de l'observatoire avec quelques informations sur l'état d'avancement chez certains MOA concernant la mise en place de celui-ci.

Notamment au sein de la Communauté Urbaine de Limoges où une étude financière est en cours, car cette mise en place a un coût non négligeable (800M€). La question de prise en charge par d'autres communs reste pour l'instant en suspens. Et il est fort probable que la Communauté Urbaine prenne seule à sa charge ce coût.

Concernant la création du PRCS sur la zone géographique du Syndicat de la DIEGE, Monsieur HERNANDEZ explique que le lancement est en cours avec ENEDIS et que les premiers résultats seront rendus à la fin du 1<sup>er</sup> semestre, la précision des résultats est non négligeable et l'uniformisation de ces plans est un succès et sont de grande qualité.

A la fin de cette lecture, quelques points sont soulevés notamment :

- En ce qui concerne le responsable de projets, y a-t-il des coordinateurs SPS au stade de la conception des projets? quelle est leur implication afin de sensibiliser les MOA, demande Monsieur CASSAGNE ; Limoges métropole nous indique que dans les derniers grands projets un coordinateur SPS a été nommé dès la conception. L'observatoire encourage ce choix qui ne peut être que bénéfique pour la réalisation des travaux.
- Sur les ATU : où et comment les numéros d'appels d'urgence sont-ils recensés ?
- La question du point de GPS sur les ATU est aussi à prendre en compte tout comme la question d'agrandir la zone d'intervention.  
Ici les MOA doivent systématiquement collaborer avec les entreprises, mais néanmoins ce n'est pas toujours le cas.
- Benoit FLEURY, sur les IC et donc sur les réseaux sensibles, soulève qu'il y a toujours des problématiques concernant la mise à jour des plans qui sont encore pour certain en classe B et ceci même après plus d'un an de réalisation des travaux.
- Problème AIPR => la question de la conduite des camions bennes se pose dans les entreprises, les jeunes ne savent pas conduire ce type d'engins et les centres de formation ne les y préparent pas.

- **Points sur les deux évènements du mois de mars – réunion d’information et sensibilisation « la sécurité avant tout sur les chantiers ».**

Nous avons rencontré, au titre de l’observatoire DT DICT Limousin, les associations des Maires 87 et 19, afin de lancer deux réunions d’information et de sensibilisation à la réglementation anti-endommagement, auprès des élus du territoire. L’objectif étant de rappeler les bases réglementaires DT-DICT et l’importance du rôle et des responsabilités de chacun.

Ces deux réunions se dérouleront de la manière suivante :

### **Le jeudi 14 mars 2019 :**

14h00 – 17h00 à Limoges – Ester Technopole – Salle HERMES

**« La sécurité avant tout sur les chantiers »**

**Accueil café 13h30**

- 14h00 – 15h15– Présentation de La réforme anti-endommagement, Cadre réglementaire et les responsabilités des collectivités territoriales - Intervention de la DREAL avec Madame FREMAUX
  - 1 - Les risques liés aux réseaux
  - 2 - Réglementation
  - 3 - Rôle et Responsabilité de la collectivité / AIPR (Autorisation d’Intervention à Proximité des Réseaux)
  - 4 - Les actions de l’État.
- Pause
- 15h30 – 16h45- Présentation du Guichet Unique - Intervention de l’INERIS avec Monsieur MARBACH responsable du projet Guichet Unique.
- 16h45- 17h00 : Questions/Echanges

### **Le vendredi 15 mars 2019 :**

9h00 – 12h00 à Tulle – au CD 19 – salle Gérard Bonnet

**« La sécurité avant tout sur les chantiers »**

**Réglementation DT-DICT**

**Accueil café 8h30**

- 9h00 – 10h15 – Présentation de La réforme anti-endommagement, Cadre réglementaire et les responsabilités des collectivités territoriales - Intervention de la DREAL avec Madame FREMAUX
  - 1 - Les risques liés aux réseaux
  - 2 - Réglementation
  - 3 - Rôle et Responsabilité de la collectivité / AIPR (Autorisation d’Intervention à Proximité des Réseaux)
  - 4 - Les actions de l’État.
- 15 min questions
- 10h30 – 11h45 - Présentation du Guichet Unique - Intervention de l’INERIS avec Monsieur MARBACH responsable du projet Guichet Unique.

- 15 min questions
- 12h00-12h15 Intervention de l'entreprise DETEC RESEAU
- 12h30 – Cocktail déjeunatoire

Les deux associations des maires ont été vivement intéressées et sont donc notre appui fort pour l'organisation de ces réunions. Une invitation sera donc envoyée par les associations des maires à l'ensemble des élus et nous seront donc là pour rediffuser celle-ci auprès des membres de l'observatoire et entreprises concernées.

#### - **Présentation statistiques**

Les présentations sont jointes au présent compte-rendu.

GRDF, durant la présentation, a souhaité faire une présentation de la réorganisation régionale mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'ensemble des autres concessionnaires ont fait un état des lieux des statistiques notamment sur le nombre de DT ; DICT ; DC ; et DO sur l'année 2018.

Un constat aujourd'hui a été fait, celui d'accompagner au mieux les entreprises de TP dans la réglementation et les interventions sur chantier, afin de limiter les dommages aux ouvrages.

#### - **Questions et informations diverses**

Aucune question hormis celles soulevées durant l'observatoire.

Bruno SOUCHAL remercie donc l'ensemble des membres d'avoir participé à cet observatoire et lève la séance.

**Le prochain Observatoire aura lieu le 22 mai 2019 à 10h00  
dans les locaux de la Fédération au 24 rue Atlantis – immeuble Boréal.**

Fait à Limoges le 1 février 2019